



## CAMPAGNE D'ENTRETIENS PROFESSIONNELS

*La campagne des entretiens professionnels va bientôt s'ouvrir.*

*Nous tenons par cette petite note à vous préciser quelques points importants, auxquels vous devez vous préparer avant de vous rendre à cet important rendez vous.*

*En effet, le Compte rendu d'Entretien professionnel (CREP) peut jouer un rôle déterminant dans votre avancement.*

Tous les fonctionnaires, titulaires, en activité au 31 décembre 2014, et ayant accompli au moins 180 jours de service, sont évalués au cours d'un entretien professionnel débouchant sur l'attribution de réductions ou majorations d'ancienneté...ou pas.

### **CONVOCATION :**

Tout d'abord, la convocation à cet entretien doit être faite par mail, au minimum 8 jours avant la date fixée.

Les échanges sont confidentiels et la présence d'un tiers n'est pas admise sous peine de nullité de l'entretien.

### **PREPARATION :**

Avant de vous rendre à cet entretien, vous devez ressortir votre EDEN N-1 afin de faire le point sur ce qu'il avait été convenu, notamment en terme d'objectifs, résultats professionnels...

Vous devez réfléchir aux informations que vous souhaitez donner, à des modifications de vos attributions, vos attentes en terme d'évolution...

### **DEROULEMENT :**

Cet entretien doit se dérouler de manière confidentielle et contradictoire.

Votre point de vue doit être exposé.

C'est la raison pour laquelle, même en cas de désaccord avec sa hiérarchie, il est important de participer à cet entretien. Un boycott pourrait être contre productif.

*Si telle était votre intention, nous sommes à votre disposition pour en discuter.*

### **FIXATION DES OBJECTIFS :**

Les objectifs sont fixés pour l'année N et doivent être de préférence qualitatifs, limités en nombre et clairement définis.

En outre, ils doivent être réalistes et compatibles avec les moyens.

En effet, les suppressions d'emplois rendent l'exercice beaucoup plus délicat.

L'agent peut bien entendu exprimer son point de vue quant aux objectifs assignés.

## **APPRECIATION GENERALE :**

L'appréciation générale fait la synthèse des appréciations formulées précédemment : valeur professionnelle, tableau synoptique... Cette appréciation doit se faire uniquement au regard des tâches professionnelles accomplies. En aucun cas des activités syndicales, mutualistes ne doivent être mentionnées, pas plus que des congés de maladie.

## **NOTIFICATION :**

Le compte rendu vous est notifié dans les **8 jours** par Eden.

Il est très important pour vous de faire attention aux **appréciations** portées sur votre CREP.

**En effet, ce document est l'un des éléments utilisés pour l'établissement notamment de la liste d'aptitude et pourra faire l'objet d'un recours éventuel.**

*Nous sommes à votre disposition pour analyser les termes choisis. Il suffit que vous nous envoyiez votre fiche AVANT signature, afin que nous puissions l'étudier et que vous puissiez demander une modification à votre chef de service avant validation.*

N'oubliez pas aussi que vous pouvez ajouter des observations et que la signature ne vaut pas approbation, mais simplement notification du CREP.

## **DEROULEMENT DE LA PROCEDURE :**

En résumé, voici les étapes importantes

1 : réception par les évaluateurs du compte-rendu à compléter

2 : saisie du compte-rendu après l'entretien

3 : validation par l'évaluateur

4 : prise de connaissance par l'agent du contenu du compte-rendu et des propositions de réduction/majoration d'ancienneté.

5 : transmission après signature à l'autorité hiérarchique (AH)

6 : transmission à l'évaluateur du compte-rendu éventuellement annoté par l'AH

7 : transmission à l'agent qui en prend connaissance et signe

Dès ce moment, le délai pour le recours hiérarchique commence à courir.